

## Principes urbains et paysagers d'organisation du secteur

### Secteur d'équipement public structurant

- Démolition de la cave coopérative et implantation d'un équipement structurant en façade de la RD1090

### Secteur mixte d'habitat, de commerce de proximité, d'activités de services

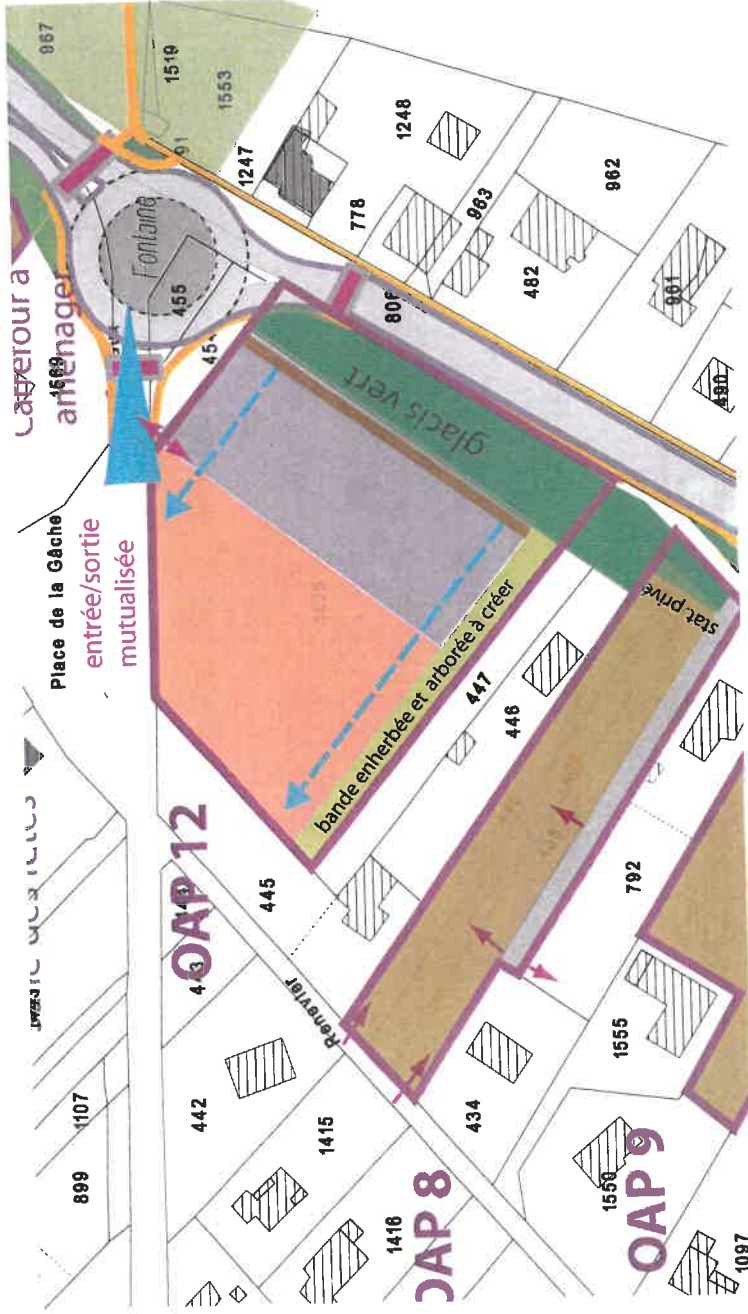
- Secteur d'habitat intermédiaire ou de petits collectifs en R+1+combles
- Densité moyenne à respecter de 0.3 m<sup>2</sup> de surface de plancher par m<sup>2</sup> d'unité foncière

### Aménagements paysagers :

- Création d'un glacis vert le long de la départementale n°1090
- Aménagement d'une bande enherbée et arborée le long de la parcelle 447 pour créer une coupure verte
- Implantation du futur équipement public en respectant l'alignement bâti de l'ancienne cave coopérative le long de la RD 1090
- Ménager depuis la RD 1090 des percées visuelles (front bâti discontinu - emplacement indicatif des percées)

### Accès à la zone :

- Accès mutualisé aux deux secteurs depuis la RD 9 - Route de la Gâche à Barraux (face à la Place de la Gâche) et le projet de giratoire sur la RD 1090



### LEGENDE

	Secteur dédié à l'habitat		Voie de desserte à créer
	Secteur d'équipement public		Accès et sens de circulation
	Secteur mixte d'habitat, de commerce de proximité et d'activités de services		Cheminement piéton
	Implantation exigée (front bâti à créer)		Limite végétale à créer
	Zone d'implantation des constructions avec cohérence d'ensemble exigée (implantation + architecture)		Vue à créer/mettre en valeur
	Emplacement stationnement collectif privé		Vue à protéger
	Espace vert public à créer		Repérage existant
	Glacis vert à créer		Équipement public
	Stationnement public à créer/qualifier		Commerce
	Traversée piétonne à aménager		Entreprise